

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 44 du 5 septembre 2014

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 3

DÉCISION N° 4253/DEF/EMA/ESMG/ORG
portant abrogation d'un texte.

Du 22 avril 2014

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *division « études, synthèse et management général ».*

DÉCISION N° 4253/DEF/EMA/ESMG/ORG portant abrogation d'un texte.

Du 22 avril 2014

NOR D E F E 1 4 5 1 5 3 2 S

Texte abrogé :

Décision n° 1688/MA du 15 janvier 1969 (BOC/SC, p. 133 ; BOEM 123.2.3.2).

Référence de publication : BOC n° 44 du 5 septembre 2014, texte 3.

1. La présente décision a pour objet de mettre à jour les ouvrages du *Bulletin officiel* édition méthodique (BOEM) relatifs aux mouvements et transports militaires et aux élèves et stagiaires militaires étrangers dans les écoles et formations militaires françaises.

En conséquence, est abrogée la décision n° 1688/MA du 15 janvier 1969 sur la mise à jour de la réglementation des transports aériens par aéronefs militaires.

2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral,
officier adjoint au major général des armées,*

Emmanuel DE OLIVEIRA.